



DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI
DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI

DEI-France

Assises nationales sur le harcèlement à l'École / Paris, 2 et 3 mai 2011
12 PROPOSITIONS de DEI-FRANCE
pour remédier véritablement à la violence et permettre le bien-être de tous à l'École

Bien au-delà des responsabilités individuelles des seuls élèves ou de leurs familles, les causes essentielles des phénomènes de harcèlement comme de toutes les autres formes de violence à l'École sont collectives. Les solutions doivent donc être cherchées plus dans le registre du collectif et de l'organisation-même de l'Institution scolaire que dans une approche de repérage individuel et de remédiation comportementaliste. DEI-France avance 12 propositions dans ce sens :

1. Enseigner et éduquer aux fondements du droit, aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant, dès l'école primaire.
2. Sensibiliser les élèves aux phénomènes de groupe, à la gestion des conflits, à la relation à l'autre, à l'apprivoisement des différences.
3. Organiser les établissements scolaires, en matière de locaux, de groupes classes, de rythmes scolaires, de permanences médicales et sociales, pour une mise en oeuvre concrète des droits de l'enfant à être protégé dans son intimité, sa santé et contre toute forme de violence ou de négligence, mais aussi de ses droits à être écouté et pris au sérieux.
4. Élaborer avec les élèves et tous les acteurs de l'établissement des règles de vie connues de tous, valables pour tous et tenant compte de la spécificité d'enfant des élèves.
5. Utiliser des sanctions disciplinaires restauratrices plutôt que la mise à l'écart.
6. Former les élèves aux pratiques de médiation entre pairs.
7. Développer des méthodes pédagogiques actives et coopératives, du "faire ensemble", aussi bien entre élèves qu'entre élèves et adultes.
8. Abandonner le système d'évaluation actuel construit sur les notes, le classement, le tri entre bons et mauvais et le remplacer par un nouvel outil d'évaluation utile à l'enfant et sa famille pour mesurer ses progrès.
9. Former tous les personnels à une nouvelle forme d'autorité fondée non pas sur une différence de statut adulte-enfant ou enseignant-enseigné mais sur la capacité à autoriser et pas seulement interdire, à protéger les élèves tout en les aidant à grandir intellectuellement et à acquérir leur autonomie.
10. Réconcilier, dans les objectifs de l'école obligatoire et de chaque projet d'école ou d'établissement, la progression individuelle de chacun dans les apprentissages scolaires (plutôt que la "réussite scolaire") avec l'apprentissage du vivre en société.
11. Former tous les personnels aux implications éducatives de leurs missions de service public, à l'attention due à chaque enfant dans l'École, donc à la psychologie des enfants, aux situations de handicap et aux droits de l'enfant, notamment la prise en compte de son intérêt supérieur.
12. Ouvrir l'École sur son environnement par l'implication des personnels, des enfants et des parents dans l'élaboration d'un projet éducatif territorial global, permettant d'articuler de façon cohérente tous les espaces-temps de l'enfant.

DEI-France est la section française de Défense des Enfants International, ONG habilitée auprès des Nations Unies qui promeut la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Elle milite, de façon globale et pluridisciplinaire, pour le respect des droits de tous les enfants à être protégés, notamment contre toute violence, mais aussi à pouvoir participer à leur éducation et à exercer progressivement leurs libertés.

DEI-France, 41 rue de la République, 93200 Saint-Denis
courriel : contact@dei-france.org - site: www.dei-france.org